

Prévention Sécurité

REF : DPS2015013

Signataire : LC

Séance du Conseil Municipal du 19/11/2015

RAPPORTEUR : Jean-François MONINO

OBJET : Signature de la convention de mise à disposition et d'emploi des images issues des caméras de système de vidéoprotection de la commune d'Aubervilliers au profit des services de la préfecture de police.

EXPOSE :

La commune d'Aubervilliers représente un point d'intérêt particulier pour les forces de sécurité et de sûreté, notamment par l'existence d'une Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) couverte par la mise en place récente de 5 caméras de vidéoprotection, à titre expérimental.

La Préfecture de Police souhaite pouvoir renforcer la qualité d'intervention et de collaboration de ses services avec ceux de la commune d'Aubervilliers, en accédant en direct aux images des systèmes de vidéoprotection disponibles sur la voie publique de la commune. La base de cette collaboration consiste à permettre à la ville de retransmettre aux services de la Préfecture de Police les images appropriées, en fonction de la situation opérationnelle. Ce déport d'image vient en complément d'autres déports sur le département de la Seine-Saint-Denis et s'appuie sur le réseau fédérateur vidéo de la Préfecture de Police.

Ce projet s'inscrit dans une logique plus vaste de renforcement des capacités de la sécurité au moyen de la vidéoprotection (via un accès en direct aux images) telle que souhaitée par le gouvernement et le Ministre de l'Intérieur conformément aux dispositions des articles 10 et 10-1 de la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 modifiée.

Ce projet complète le dispositif mis en place par convention de déport entre l'Etat et la ville d'Aubervilliers du 3 juillet 2014.

Le dispositif existant sera alors amélioré, par l'envoi d'images disponibles du système de vidéoprotection de la ville d'Aubervilliers sur le réseau de la Préfecture de police de Paris par l'intermédiaire de Direction Territoriale de la Sécurité de Proximité 93 et en sus d'un écran de visualisation et d'un poste vidéo déjà opérationnel installés au commissariat.

Jusqu'alors, les images de la ville d'Aubervilliers sont visibles uniquement sur un écran et un poste opérateur vidéo déportés du Centre de supervision urbaine de la ville d'Aubervilliers au commissariat. Désormais, 5 images pourront être également visualisées à la Direction Territoriale de la Sécurité de Proximité 93 à Bobigny - DTSP 93 -mais également dans les salles de commandement de la Préfecture de Police, et les images pilotées et sélectionnées par le poste vidéo déporté au commissariat.

Pour information, cette installation permettra également le report des images de toute nouvelle caméra éventuellement installée sur le territoire de la commune et transitant par le Centre de supervision urbaine de la ville.

La Ville reste en conséquence propriétaire de l'installation (fibre et matériels), La maintenance restera à la charge de la Ville et sera intégrée dans celle du dispositif existant.

Dans ce cadre une demande de financement a été réalisée dans le cadre de l'appel à projet FIPD 2015, projet vidéoprotection.

La ville a reçu une réponse positive et une subvention de 68 235€ a été validée.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition et d'emploi des images issues des caméras de système de vidéoprotection de la commune d'Aubervilliers au profit des services de la préfecture de police.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 19 NOVEMBRE 2015

Présents :..... 37

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 19 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 novembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAoui Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, MM. KAMALA Kilani, MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc
Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, M. LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, **ROZENBERG Silvère**, Mme LE MOINE Sandrine, **MM. KADDOURI Nourredine**, Mme REDOUANE Wassila, M SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM. AIT- BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, MM. RACHEDI Hakim, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, Conseillers Municipaux et
***Conseillers Municipaux délégués,**

POUVOIRS :

Mme FAGARD Alice,	Représentée par : M. CECCOTTI-RICCI Roland
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par : M. KADDOURI Nourredine
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par : M. CHIBAH Salah
M. SANON Guillaume	Représenté par : M. KARROUMI Sofienne
Mme RABAH Hana	Représentée par : M. KAMALA Kilani
M. VANNIER Jean-Yves	Représenté par : M. LOGRE Benoit

Mme PEJOUX Claudine et M. ZAIRI Rachid arrivés à partir de la question n°288
Mme YONNET Evelyne représentée à partir de la question n°291 par M. SALVATOR Jacques
Mme VIGEANT Claire représentée à partir de la question n°292 par M. ZAIRI Rachid
Mme LENOURY Nadia partie à partir de la question n°309

Absents : Mme TLILI Leïla, M. **TLILI Mohamed Fathi**, Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. HAFIDI Abderrahim, Mme ALVES Presilya,

Secrétaire de séance : Mme NEDELEC Soizig

Direction Générale des Services / Direction de la Prévention et de la Sécurité

Prévention Sécurité

REF : DPS2015013

Signataire : LC

OBJET : Signature de la convention de mise à disposition et d'emploi des images issues des caméras de système de vidéoprotection de la commune d'Aubervilliers au profit des services de la préfecture de police.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal annuel,

Vu le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,

Vu la Convention de partenariat entre la commune d'Aubervilliers et l'Etat relative à la vidéoprotection urbaine du 03 juillet 2014,

Vu la Convention d'attribution de subvention « projet vidéo-protection » du 14 septembre 2015,

Vu le projet de convention,

Considérant la nécessité de déporter les images issues des 5 caméras de vidéoprotection installées sur la zone de sécurité prioritaire au profit des services de la Préfecture de Police,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition et d'emploi des images issues des caméras de système de vidéoprotection de la commune d'Aubervilliers au profit des services de la préfecture de police.



L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG

Reçu en préfecture le : 20/11/2015

Publié le : 20/11/2015

Certifié exécutoire le : 20/11/2015

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG

